

AA392

BASES

1 jour 7 heures

490 €

Déjeuners offerts
Exonérés de TVA

LOI DE FINANCES 2019

Agir ou subir

OBJECTIFS

- Connaître le calendrier fiscal du prélèvement à la source en 2019/2020
- Comprendre les implications fiscales des réductions et crédits d'impôt
- Optimiser le conseil avec les nouvelles mesures sociales et fiscales

PROGRAMME

A. CE QUI CHANGE POUR LES PARTICULIERS

1. Nouveau calendrier fiscal avec le prélèvement à la source en 2019/2020
2. Barème de l'impôt sur les revenus 2018 : exemples
3. Réductions et crédits d'impôts : cas pratiques

B. NOUVELLES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2019

1. C.I.T.E. élargi en 2019 pour les résidences principales

2. Taxe d'habitation
3. Loi de financement de la sécurité sociale : mesures impactant les particuliers et retraités

C. CAS PRATIQUE

1. Travail en sous-groupe
2. Pistes de solutions

D. QUIZ DE SORTIE

1. Corrigé

PUBLIC

- Conseillers commerciaux
- Conseillers particuliers
- Conseil en gestion patrimoniale

PRÉ-REQUIS

Connaître le déroulement d'une déclaration de revenus et le calcul de l'impôt.

POINTS FORTS

Les participants réalisent des cas pratiques et des quiz afin d'intégrer les nouvelles mesures fiscales

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'ifpass.

SESSION(S) 2019

PARIS

Le 19 février

Le 28 mars

Session(s) continue(s)

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.